

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-10.250-0081178.2025.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>SARL MARGOT</b> Adresse <b>AVENUE M.I.N DE ROUEN 76000 Rouen</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)</b> Adresse <b>1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Distribution / Mise sur le marché • Stockage					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>27 octobre 2025 11:36:24 +01 (Europe/Luxembourg)</b> Lieu <b>Courbevoie (FR)</b>			I.8 Validité Certificat valable du <b>10/10/2025</b> au <b>31/03/2027</b>		
	Nom et signature <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE</b>					

# Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Commerce de gros d'oeufs - Oeufs	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Fruits et légumes frais	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Fruits et légumes frais	En conversion
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Fruits secs	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Légumes secs et graines	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Miel et produits mellifères	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Bouillons, soupes, sauces	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Café, thé, infusions	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Confiseries (chocolats, bonbons)	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Confitures et conserves sucrées	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Conserves et plats cuisinés	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Conserves viandes et poissons	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Huiles, purée d'olives et olives	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Jus de fruits, jus de légumes, nectar et sirop	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Pains, viennoiseries, pâtisseries	Biologique
Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Plantes séchées, épices et aromates	Biologique	
Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Vins, bières et cidre, boissons alcoolisées	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf</a>	
II.9 Autres informations		

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-10.250-0011808.2025.003</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>SAS FABIO</b> Adresse <b>MIN DE ROUEN , AV CDT BICHERAY 76000 Rouen</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)</b> Adresse <b>1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Distribution / Mise sur le marché • Stockage				
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques				
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.				
	I.7 Date, lieu Date <b>02 décembre 2025 14:26:29 +01 (CET)</b> Lieu <b>Courbevoie (FR)</b>		Nom et signature <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>06/11/2025</b> au <b>31/03/2027</b>	

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Commerce de gros d'autres produits alimentaires - Bouillons, soupes, sauces	Biologique
	Commerce de gros d'autres produits alimentaires - Confitures et conserves sucrées	Biologique
	Commerce de gros d'autres produits alimentaires - Miel et produits mellifères	Biologique
	Commerce de gros d'autres produits alimentaires - Pain, viennoiseries, pâtisseries	Biologique
	Commerce de gros d'huiles et de matières grasses comestibles - Huiles, purée d'olives et olives	Biologique
	Commerce de gros d'oeufs - Oeufs	Biologique
	Commerce de gros de boissons alcoolisées - Vins, bières et cidre, boissons alcoolisées	Biologique
	Commerce de gros de boissons non alcoolisées - Jus de Fruits, jus de légumes, nectar et Sirop	Biologique
	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices - Café, thé	Biologique
	Commerce de gros de chocolat et confiserie - Confiseries (chocolats, bonbons, biscuits)	Biologique
	Commerce de gros de fruits et légumes de conservation - Fruits secs	Biologique
	Commerce de gros de fruits et légumes de conservation - Légumes secs et graines	Biologique
	Commerce de gros de fruits et légumes frais - Fruits et légumes frais	Biologique
	Commerce de gros de fruits et légumes frais - Fruits et légumes frais	En conversion
Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Conserves et plats cuisinés	Biologique	
Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Conserves viandes et poissons	Biologique	
Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Plantes séchées, épices et aromates	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf</a></b>	
II.9 Autres informations		



BUREAU  
VERITAS

# ATTESTATION DE L'OBTENTION DU LABEL NATIONAL ANTIGASPILLAGE ALIMENTAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Article L541-15-6-1-1 du code de l'environnement  
(Issu de l'article 33 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte  
contre le gaspillage et à l'économie circulaire)*

**Bureau Veritas Certification,**  
organisme certificateur agréé au titre des dispositions de l'article  
D. 541-217 du code de l'environnement par décision du 03/03/2023.  
Atteste que l'établissement :

## **SARL MARGOT ROUEN-PRESTO BIO**

AVENUE DU CDT BERNARD BICHErAY 76000 ROUEN - France  
N° SIRET (14 chiffres): 51772094200013

a obtenu conformément au Référentiel « **Distribution** » en vigueur  
approuvé par arrêté interministériel le label « **antigaspillage  
alimentaire** » de niveau **2 étoiles (maîtrise)**

Dans la catégorie **Grossiste (1200 m2)**

La note obtenue est de 112/151, suite à un audit qui s'est  
déroulé du 24/04/2026 au 27/04/2026

Attestation n° :  
**FR101872**

Version :  
1

Date d'émission  
d'attestation :  
21 mai 2026

Cette attestation est  
valable du :  
21 mai 2026

Au :  
20 mai 2029

*Sous réserve du maintien du  
respect des critères vérifiés  
lors de l'audit de suivi  
annuel.*

*La labellisation peut être  
retirée selon les conditions  
prévues par le Référentiel.  
Cette attestation est la  
propriété de l'organisme  
certificateur et doit lui être  
restituée sans délai sur  
simple demande.*

Paris La Défense le 21 mai 2026  
Pour le Président, **Samuel DUPRIEU**



Bureau Veritas Certification France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE France  
Pour vérifier la validité de ce certificat, utilisez le QR code ci joint  
BX8 Certificate REv.1.2